Règlement Infini Trail de Canadel

Article 1 : Objet et Champ d'Application

Le présent règlement définit les modalités de participation au Trail de Canadel, événement sportif et convivial organisé le 1er mai chaque année au sein du domaine viticole de Canadel. En s'inscrivant, chaque participant accepte sans réserve l'intégralité des dispositions ci-dessous.

Article 2 : Conditions de Participation

2.1 Documents Obligatoires

Pour valider leur inscription, les participants doivent fournir :

- Une **décharge de responsabilité** signée au moment de l'inscription, reconnaissant leur responsabilité personnelle en cas d'accident ou de problème de santé.
- Un certificat à remplir sur le site **Parcours Prévention Santé** attestant de leur aptitude physique.

2.2 Conditions d'Âge

- Les participants doivent être âgés de **16 ans ou plus** le jour de la course.

2.3 Acceptation du Règlement

- En validant leur inscription, les participants reconnaissent avoir pris connaissance et accepté les termes du présent règlement dans son intégralité.

Article 3 : Équipements Obligatoires et Interdits

3.1 Équipements Obligatoires

- Les participants doivent porter une tenue adaptée à la pratique du trail (chaussures et vêtements selon la météo).

3.2 Équipements Interdits

- L'utilisation de **bâtons de marche** est strictement interdite sur le parcours.

3.3 Hydratation

- Une réserve d'eau personnelle n'est pas obligatoire. Des points de ravitaillement sont prévus tout au long du parcours.

Article 4 : Déroulement de la Course

4.1 Parcours

- Le parcours, d'une distance de 2,7 km par boucle avec un dénivelé positif de 120 m, est entièrement balisé (équipements de signalisation : rubalises).

4.2 Chronométrage

- Chaque départ sera chronométré, et les classements seront établis selon les catégories officielles de la **Fédération Française d'Athlétisme (FFA)**.

4.3 Numéros de Secours

- Chaque dossard comportera un numéro d'urgence à contacter en cas de problème.

Article 5 : Ravitaillements et Environnement

5.1 Ravitaillements

- Des points de ravitaillement proposeront : tucs, bonbons, bananes, saucisson, biscuits, pain d'épices, coca, eau et autres.

5.2 Respect de l'Environnement

- Il est formellement interdit de jeter des déchets sur le parcours. Des zones de collecte seront mises à disposition. Tout manquement pourra entraîner une disqualification.

Article 6 : Annulations et Remboursements

6.1 Annulation de l'Événement

- En cas de conditions météorologiques extrêmes mettant en danger les participants, l'organisation se réserve le droit d'annuler la course. Dans ce cas, les frais d'inscription seront **intégralement remboursés**.

6.2 Désistements

- Les participants peuvent annuler leur inscription jusqu'à **15 jours avant la course**, avec remboursement intégral.
- Aucun remboursement ne sera accordé pour les annulations effectuées après ce délai.

Article 7 : Clause de Non-Responsabilité

7.1 Responsabilité de l'Organisation

- L'organisation du Trail de Canadel **décline toute responsabilité** en cas de blessures graves, accidents ou incidents survenant durant la course.

7.2 Responsabilité des Participants

- Les participants reconnaissent qu'ils participent à leurs propres risques et doivent s'assurer que leur état de santé leur permet de participer à cet événement sportif.

Article 8 : Acceptation et Force Obligatoire du Règlement

En validant leur inscription, les participants acceptent l'intégralité des termes du présent règlement, qui s'impose à eux dès leur engagement dans la course.